Devenir juge d'instruction

Par **Haiden45**, le **07/08/2018** à **20:13**

Bonjour,

À la rentrée je vais en terminale, mais je commence déjà à me renseigner très sérieusement sur mes études post-bac pour ainsi remplir mes voeux avec sureté.
Ainsi je souhaite devenir juge d'instruction, toutefois je ne sais pas quelle voie emprunter pour y parvenir.
J'hésite tout d'abord si à la suite de mon bac littéraire je devrai effectuer 2 ans en classe préparatoire " Littérature et sciences humaines " pour ensuite entrer directement en 2ème année, à la fac de droit (cela me ferai perdre une année mais ainsi je pourrai obtenir un bagage culturel plus conséquent), une fois à la fac de droit je tenterai d'obtenir un master en droit pénal et sciences criminelle puis de passer le concours afin d'entrer à l'École Nationale de la Magistrature.
Ou j'entre directement en fac de droit ?
Selon vous, Quel choix semble le mieux puis j'aimerai également savoir si il y aurait d'autres voies possible qui aboutiraient au métier de juge d'instruction ?

Je vous remercie par avance de toutes réponses utiles que vous m'apporterez.

Cordialement.

Par **Futh**, le **07/08/2018** à **20:45**

Bonjour,

je vais prendre votre message à l'envers, mais l'accès à cette profession peut également se faire via la voie Science Politique. Sauf erreur de ma part, c'est l'une des rares voies alternatives au parcours académique classique de la faculté de droit.

Pour le reste, pour réussir le concours de l'ENM il faut une importante culture générale, ce qui me fait penser qu'il pourrait éventuellement être une bonne idée, si vous le pouvez, de suivre une classe préparatoire. Cependant, la passerelle ne me semble pas nécessairement judicieuse, mais il ne s'agit là que d'un avis purement subjectif. Je m'explique tout de même, c'est toujours difficile de s'imprégner d'une matière aussi technique et dense que le droit sans faire de L1 qui octroie malgré tout des bases. Néanmoins cela n'est question que de choix et de vous :)

Après, entrer directement en faculté de droit et faire un parcours classique reste parfaitement

judicieux. A fortiori certaines facultés proposent des compléments de formation en science politique dès la licence 2 vous octroyant une mention intéressante sur votre diplôme, ce qui pourrait vous permettre d'éventuellement vous soustraire à toute classe préparatoire préalable ; puisque bien qu'une telle mention diffère du contenu d'une préparation littéraire il sera a minima pertinent dans le cadre des concours. Cela oeuvrera pour votre culture juridique (orientée publiciste pour le dire schématiquement) et vous aurez quelques acquis en science politique ce qui ne sera pas de trop eut égard aux concurrents que vous aurez pour l'ENM.

Êtes-vous arrêté sur ce choix de profession ? Et si je peux me permettre êtes-vous fixé sur ce choix de master ? Un master Justice, procédure, procès irait dans le sens d'une culture générale solide et d'une préparation aux concours de façon globale.

En espérant vous avoir aidé,

Cordialement :)

Par **LouisDD**, le **07/08/2018** à **22:29**

Salut

A réfléchir également que même avec le concours d'entrée de l'ENM en poche, rien n'est certain quant au poste de sortie qui va dépendre de votre place au concours de sortie et des postes disponibles. Si en plus vous avez une zone géographique restreinte dans vos critères de poste...

Attention également au master axé préparation des concours qui parfois vous laisse sans porte de sortie en cas d'échec au concours.

Par **marianne76**, le **09/08/2018** à **20:28**

Bonjour
[citation]A réfléchir également que même avec le concours d'entrée de l'ENM en poche, rien n'est certain quant au poste de sortie qui va dépendre de votre place au concours de sortie et des postes disponibles.[/citation]
Tout à fait

Par **Emily99**, le **10/08/2018** à **13:04**

Salut,

Tout le monde me dit qu'il vaut mieux s'inscrire dans un master droit privé pour devenir juge,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

est-ce-vrai?

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2018** à **13:16**

Bonjour

Si vous voulez être juge judiciaire et donc intégrer l'ENM, il est en effet vivement conseillé d'avoir un Master droit privé.

En revanche, si vous voulez être juge administratif, il vous faudra vous diriger vers l'ENA. Un Master droit public sera plus approprié.

Par **marianne76**, le **10/08/2018** à **13:36**

Bonjour
[citation] En revanche, si vous voulez être juge administratif, il vous faudra vous diriger vers l'ENA[/citation]

Oui sinon pour ceux qui ont passé les IRA , ils peuvent aussi passer le concours en interne il y a des passerelles aussi, des MCF devenant Juges que ce soit au TA ou que ce soit juge judiciaire tout dépendant évidemment de l'orientation du candidat

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2018** à **13:57**

Merci pour ces précisions.

Par **MorganM**, le **14/08/2018** à **12:13**

Je pense que c'est une erreur que de partir avec la volonté d'être juge d'instruction (tout comme ceux qui veulent être jugé des enfants...). La carrière de magistrat est très diversifiée et il est rare qu'un magistrat occupe toujours la même spécialité. De plus, le choix de la spécialité en sortie d'école se fait selon le classement, donc il y a aucune garantie d'être à l'instruction immédiatement. Par ailleurs, le programme du concours pour rentrer à l'école, outre sa difficulté, est particulièrement large donc il vaut mieux à mon avis s'intéresser à la profession de magistrat dans son ensemble (ce dont le jury à l'oral, s'assurera).

De toutes façons peut être que vous vous apercevrez' une fois en cursus, que le droit ou cette profession ne vous intéresse pas/plus. Je pense qu'il faut s'intéresser à la profession dans sa globalité pour être sûr que cela vous plaise, d'autant que le chemin est parsemé d'embûches.

Pas de préparation littéraire (le droit n'est pas de la littérature !) mais un cursus classique en droit (+ un enrichissement personnel en culture générale au fur et à mesure de vos études) ou

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

effectivement certains cursus d’IEP / sciences po.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/08/2018** à **12:31**

Bonjour

Un grand merci à Morgan pour ces précisions.
Je pense qu'il serait judicieux de créer un sujet là-dessus vu que ces questions reviennent souvent sur le forum.
Seriez-vous d'accord pour le faire ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés